

IDENTIFICATION DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	<p>« Donner à chacun les mêmes chances de réussir » - Ministère de l'Éducation Nationale</p> <p>« <i>La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est indispensable pour la réussite des élèves</i> ».</p> <p>« <i>L'école maternelle joue un rôle crucial dans le développement des jeunes enfants : elle est à la fois un tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociale</i> ».</p> <p>Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire vise à offrir aux enfants et aux élèves les plus fragiles, un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire et de formation.</p>
	DESCRIPTION DU POSTE	<p>La réduction de l'effectif n'étant pas en soi une réponse à la fragilité ou la difficulté scolaire, enseigner efficacement en classe dédoublée de GS, CP ou CE1, en REP ou REP+, c'est mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un enseignement structuré, explicite et progressif ; ✓ une plus forte personnalisation des pratiques pédagogiques afin de mieux répondre en classe aux besoins spécifiques de chaque élève.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ enjeux de l'Éducation Prioritaire ; ✚ processus d'apprentissage et développement de l'enfant ; ✚ didactique de la lecture-écriture en cycle 2 et du langage oral à l'école maternelle ✚ didactique des mathématiques en cycle 2 et de la construction du nombre chez le jeune enfant ✚ l'évaluation pour faire progresser les élèves (et créer de la confiance) ✚ documents Eduscol « 100% de réussite en CP » <ul style="list-style-type: none"> ↳ http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html ✚ guides ministériels <ul style="list-style-type: none"> ↳ « <i>Pour enseigner la lecture et l'écriture</i> » au CP et au CE1 ; ↳ « <i>Se préparer à apprendre à lire et à écrire</i> » / « Les mots de la maternelle » <p>Savoir-faire : donner du sens aux apprentissages – différencier et personnaliser sa pratique de classe – évaluer – réguler – travailler en équipe – coopérer avec les parents et les partenaires de l'école</p> <p>Savoir-être : sens de l'engagement – relationnel – adaptabilité – curiosité intellectuelle</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	ORGANISATION DU SERVICE	<p>L'organisation privilégiée associe un enseignant, un effectif réduit et un espace spécifique.</p> <p><u>À noter :</u> selon la configuration des locaux, deux enseignants peuvent être amenés à partager un même espace et ainsi, à co-intervenir, voire à co-enseigner. Toutefois, chaque enseignant demeurera le référent et le responsable de son groupe restreint d'élèves.</p> <p>L'exercice à temps partiel sur ce type de fonction n'est pas souhaitable.</p> <p>Enfin, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs dédoublés bénéficient d'un accompagnement par l'équipe de circonscription avec laquelle chaque enseignant est donc amené à coopérer.</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE et NOMINATION	<p>Des entretiens devant une commission départementale seront organisés.</p> <p>Chaque candidature sera assortie d'un avis de l'IEN-CCPD. Les candidats ayant reçu un avis favorable de leurs inspectrices ou inspecteurs seront alors dispensés d'entretien devant la commission départementale (Cf. <i>Appel à candidature sur dispositifs dédoublés</i> du 10 décembre 2020).</p> <p>Les candidats procéderont à la saisie de leur(s) vœu(x) sur le serveur SIAM pendant la période d'ouverture de celui-ci.</p>
	CONTACT	M. Régnier Hervé , IEN chargé de la mission départementale « Dispositifs dédoublés ».